



Assemblée générale

Distr. générale
25 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Point 20 f) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
assistance internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour
la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

Lettre datée du 22 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des renseignements sur l'aide humanitaire à l'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre au titre du point 20 f) de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kamil **Baialinov**



**Annexe à la lettre datée du 22 janvier 2002,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original: russe]

Aide humanitaire à l'État islamique de l'Afghanistan

À la fin octobre 2001, trois États – la Fédération de Russie, la République kirghize et la République du Tadjikistan – ont pris l'initiative de créer une coalition humanitaire internationale comprenant le Ministère de la défense civile, des situations d'urgence et de la gestion des répercussions des catastrophes naturelles de la Fédération de Russie, le Ministère de l'écologie et des situations d'urgence de la République kirghize, le Ministère des situations d'urgence de la République du Tadjikistan et des représentants du Programme alimentaire mondial, en vue de fournir une aide humanitaire (alimentaire) à partir de dépôts situés à Och, en République kirghize, et à Faizabad, en Afghanistan.

Au total, plus de 300 camions et de 40 véhicules spéciaux, ainsi que 140 représentants des ministères des situations d'urgence des trois États, ont été mis à la disposition de l'opération, lancée le 10 novembre 2001.

Entre le 10 novembre 2001 et le 16 janvier 2002, plus de 9 000 tonnes de denrées alimentaires ont été acheminées à partir d'Och et de Faizabad par 54 convois de 35 camions chacun.

Le couloir humanitaire passe par le territoire du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Afghanistan. La distance totale entre Och et Faizabad est de 1 200 kilomètres et l'altitude moyenne se situe entre 3 200 et 4 500 mètres.

L'exécution de cette opération humanitaire conjointe a montré que les États intéressés doivent impérativement unir leurs forces pour atteindre leur objectif final.

Dans le cadre de l'opération, le Kirghizistan a acquis une certaine expérience de l'apport conjoint d'aide humanitaire au peuple d'Afghanistan.

À l'avenir, il pourrait, dans le cadre de l'apport de secours humanitaires au peuple afghan avec d'autres pays de la communauté internationale :

- Organiser la défense et l'accompagnement de convois humanitaires, avec les ministères des situations d'urgence des pays d'Asie centrale;
- Fournir des magasins pour l'entreposage de fournitures humanitaires;
- Fournir des moyens de transport automobiles;
- Désigner des couloirs humanitaires sur son territoire;

Le Ministère de l'écologie et des situations d'urgence de la République kirghize dispose de la main d'oeuvre et des moyens de production nécessaires pour répondre aux besoins en matière de reconstruction des écoles, hôpitaux, ponts et chaussées détruits sur le territoire de l'État islamique d'Afghanistan.